



**Commune de
Nonancourt**

Date de convocation :
6 juillet 2020

Conseillers en exercice :
19

Conseillers présents :
12

Nombre de votes exprimés :
17

L'AN DEUX MIL VINGT, LE DIX JUILLET A DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance extraordinaire, sous la Présidence de Monsieur Éric AUBRY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BIERMANN, BREUX, FAUDET, LARGE, LEHR et THEER.

Messieurs BORG, CLUZEL, PICARD M, ROSSI et TAYOUB.

Pouvoirs : °

Madame CIBLA donne procuration à Madame FAUDET
Monsieur JUSTEAU donne procuration à Madame BIERMANN
Monsieur LANGOUET donne procuration à Monsieur AUBRY
Madame CHARBONNIER donne procuration à Mme THEER,
Monsieur PICARD R donne procuration à M. PICARD. M

Absents excusés

Madame CAILLÉ
Monsieur MANZE

Secrétaire de séance : Mme Nicole BIERMANN

**En raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes
barrières et de distanciation la séance du Conseil Municipal s'est
tenue dans la salle des fêtes de Nonancourt**

DÉLIBÉRATION 2020-07-061
OBJET : DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

VU le code des Collectivités Territoriales

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance. Pour mémoire, le secrétaire de la séance précédente était M Olivier BORG.

Madame Nicole BIERMANN présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1 « abstention »

16 voix « POUR »

NOMME Madame Nicole BIERMANN secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Eric AUBRY



**Commune de
Nonancourt**

Date de convocation :
6 juillet 2020

Conseillers en exercice :
19

Conseillers présents :
12

Nombre de votes exprimés :
17

L'AN DEUX MIL VINGT, LE DIX JUILLET A DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance extraordinaire, sous la Présidence de Monsieur Éric AUBRY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BIERMANN, BREUX, FAUDET, LARGE, LEHR et THEER.
Messieurs BORG, CLUZEL, PICARD M, ROSSI et TAYOUB.

Pouvoirs : °

Madame CIBLA donne procuration à Madame FAUDET
Monsieur JUSTEAU donne procuration à Madame BIERMANN
Monsieur LANGOUET donne procuration à Monsieur AUBRY
Madame CHARBONNIER donne procuration à Mme THEER,
Monsieur PICARD R donne procuration à M. PICARD. M

Absents excusés

Madame CAILLÉ
Monsieur MANZE

Secrétaire de séance : Mme Nicole BIERMANN

**En raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes
barrières et de distanciation la séance du Conseil Municipal s'est
tenue dans la salle des fêtes de Nonancourt**

DÉLIBÉRATION 2020-07-062

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

Il est proposé de porter à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-Verbal de la séance du 2 juillet 2020, ci-annexé.

Monsieur le Maire soumet, pour approbation, le Procès-Verbal de la séance du 2 juillet 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la copie du Procès-Verbal de la séance du 2 juillet a été annexée au projet de délibération et transmise aux membres avec la convocation, en date du 6 juillet 2020.

CONSIDÉRANT que ce Procès-Verbal n'appelle aucune observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

APPROUVE le Procès-Verbal, de la séance du 2 juillet 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Eric AUBRY



**Commune de
Nonancourt**

Date de convocation :
6 juillet 2020

Conseillers en exercice :
19

Conseillers présents :
12

Nombre de votes exprimés :
17

L'AN DEUX MIL VINGT, LE DIX JUILLET A DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance extraordinaire, sous la Présidence de Monsieur Éric AUBRY, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BIERMANN, BREUX, FAUDET, LARGE, LEHR et THEER.
Messieurs BORG, CLUZEL, PICARD M, ROSSI et TAYOUB.

Pouvoirs : °

Madame CIBLA donne procuration à Madame FAUDET
Monsieur JUSTEAU donne procuration à Madame BIERMANN
Monsieur LANGOUET donne procuration à Monsieur AUBRY
Madame CHARBONNIER donne procuration à Mme THEER,
Monsieur PICARD R donne procuration à M. PICARD. M

Absents excusés

Madame CAILLÉ
Monsieur MANZE

Secrétaire de séance : Mme Nicole BIERMANN

En raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières et de distanciation la séance du Conseil Municipal s'est tenue dans la salle des fêtes de Nonancourt

DÉLIBÉRATION 2020-07-063

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA CCID

Par courrier en date du 2 juin 2020, la direction générale des finances publiques a sollicité la commune pour qu'elle procède au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).

La CCID est composée :

- Du maire ou l'adjoint délégué, président de la commission,
- 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Il s'agit de présenter une liste de 32 personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans ;
- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Cette liste constituée est transmise au directeur départemental des finances publiques qui désignera les 16 commissaires. À défaut de proposition, il procédera à la nomination d'office les commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La CCID est chargée :

- De donner, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale
- Participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation)

Il est à noter cependant son rôle est consultatif.

Monsieur le maire énumère la liste des 32 personnes retenues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1650 du code général des impôts,

VU le courrier des finances publiques en date du 2 juin sollicitant le conseil municipal pour renouveler la CCID,

CONSIDÉRANT que sans proposition du Conseil municipal, les membres seront nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

PROPOSE la liste des 32 personnes ainsi énumérées, appelées à siéger à la commission.

DIT que le directeur départemental des finances publiques désignera les 16 commissaires retenus pour siéger à la commission

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Eric AUBRY





**Commune de
Nonancourt**

Date de convocation :
6 juillet 2020

Conseillers en exercice :
19

Conseillers présents :
12

Nombre de votes exprimés :
17

L'AN DEUX MIL VINGT, LE DIX JUILLET A DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance extraordinaire, sous la Présidence de Monsieur Éric AUBRY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BIERMANN, BREUX, FAUDET, LARGE, LEHR et THEER.

Messieurs BORG, CLUZEL, PICARD M, ROSSI et TAYOUB.

Pouvoirs : °

Madame CIBLA donne procuration à Madame FAUDET
Monsieur JUSTEAU donne procuration à Madame BIERMANN
Monsieur LANGOUET donne procuration à Monsieur AUBRY
Madame CHARBONNIER donne procuration à Mme THEER,
Monsieur PICARD R donne procuration à M. PICARD. M

Absents excusés

Madame CAILLÉ
Monsieur MANZE

Secrétaire de séance : Mme Nicole BIERMANN

En raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières et de distanciation la séance du Conseil Municipal s'est tenue dans la salle des fêtes de Nonancourt

DÉLIBÉRATION 2020-07-064
OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX
POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Il appartient au nouveau Conseil de délibérer sur les délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants désignés pour élire

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre 2020 et que les élus se présentant sur une liste seront dans l'obligation de voter sous peine de sanctions.

Une seule liste s'est constituée, à savoir :

- 1) En tant que délégué titulaire :
 - a. AUBRY Éric
 - b. BREUX Chantal
 - c. LARGE Valéria
 - d. PICARD Romain
 - e. ROSSI Jean

- 2) En tant que délégué suppléant :
 - a. BIERMANN Nicole
 - b. JUSTEAU Jean-loup
 - c. LEHR Marie-Laure

VU le code des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté n° DELE/BERPE/2020/672 indiquant le nombre de délégués des conseils municipaux à élire dans chaque commune de l'Eure dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2020,

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

VU les modalités de cette élection,

La ou les listes ainsi constituées il est procédé au vote

Après résultats des votes

2 « bulletins blancs »

15 « bulletins pour la liste »

Est nommée à voter aux élections sénatoriales, la liste composée de :

1) En tant que délégué titulaire :

- a. AUBRY Éric
- b. BREUX Chantal
- c. LARGE Valéria
- d. PICARD Romain
- e. ROSSI Jean

2) En tant que délégué suppléant :

- a. BIERMANN Nicole
- b. JUSTEAU Jean-loup
- c. LEHR Marie-Laure

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Eric AUBRY

